



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

**Présents** : M. GUERIN Jean-Claude, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier, Mme MULLER Corinne, Mme BOURDIN Julie, M. AYRAULT Yannick, M. HACHON William, Mme PIED Maryline et M. PELLETIER Ludovic, M. BOURDIN Jean-François

**Excusés** : M LAGAY David, Mme BEAUFORT Magalie

**Absent** : Mme GANNE Charlène

**Pouvoir** :

**Secrétaire** : Mme Maryline PIED

Début de la séance à 20 h 38

Nombre total de votants : 10 voix

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2024.

Il est approuvé à la majorité de 10 voix Pour.

### DELIBERATIONS

#### **1 – Présentation et vote du Compte Administratif 2023 du budget commune et des budget annexes**

**Séance spéciale « budget » : le dossier de présentation est disponible en mairie**

Monsieur Le Maire désigne un Président de séance pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2023 du budget communal.

#### **Compte administratif 2023/ budget Commune**

Fonctionnement recettes	1 168 218,68 €
Fonctionnement dépenses	887 452,84 €
Excédent de l'exercice	280 765,84 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	605 824,12 €
<b>Total Excédent Fonctionnement fin d'exercice /</b>	<b>886 589,96 €</b>

Investissement recettes	889 740,43 €
Investissement dépenses	222 425,74 €
Déficit de l'exercice	667 314,69 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	- 366 147,04 €
<b>Total Excédent Investissement fin d'exercice /</b>	<b>301 167,65 €</b>
<b>BILAN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 187 757,61 €</b>
Solde Reste à Réaliser en 2023	-1 064 651,94 €
Besoin de Financement (RAR - excédent d'investissement)	- 763 484,29 €
<b>BILAN AU 31 décembre 2023</b> (=excédent de fonctionnement – Besoin de financement)	123 105,67 €

#### Compte administratif 2023/ budget Lotissement Les Belletières

Fonctionnement recettes	1,07 €
Fonctionnement dépenses	0,00 €
Excédent de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	1,07 €
<b>Total Excédent Fonctionnement fin d'exercice /</b>	<b>1,07 €</b>
Investissement recettes	0,00 €
Investissement dépenses	0,00 €
Excédent de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	- 37 806,00 €
<b>Total Déficit Investissement fin d'exercice /</b>	<b>- 37 804,93 €</b>
Besoin de Financement (déficit d'investissement)	- 37 806,00 €
<b>BILAN AU 31 décembre 2023</b>	<b>0,00 €</b>

#### Compte administratif 2023/ budget Location soumise à TVA (Supérette)

Fonctionnement recettes	7 058,44 €
Fonctionnement dépenses	9 527,86 €
Déficit de l'exercice	- 2 469,42 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	56 565,58 €
<b>Total Excédent Fonctionnement fin d'exercice /</b>	<b>54 096,16 €</b>
Investissement recettes	0,00 €
Investissement dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice précédent	1 255,34 €
<b>Total Investissement fin exercice /</b>	<b>0,00 €</b>

Besoin de Financement (excédent d'investissement)

0,00 €

**BILAN AU 31 décembre 2023**

**55 351,50 €**

Hors de la présence de Mr le Maire, après en avoir délibéré, par 9 voix Pour le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2023 du budget communal.

Hors de la présence de Mr le Maire, après en avoir délibéré, par 9 voix Pour le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2023 des budgets annexes.

## 2 – Présentation et vote du Compte de Gestion 2023 du budget commune et des budget annexes

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 3 – Affectation des résultats de 2023 aux Budgets Primitifs 2024 de la commune et des budgets annexes

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Monsieur le Maire présente le résultat obtenu en 2023 concernant le budget principal comme suit :

### **INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution reporté : (+ ou -) DE LA COMMUNE	-366 147,04
Recettes réalisées :	889 740,43
Dépenses réalisées :	222 425,74
Résultat de l'exercice 2023	667 314,69
Résultat d'investissement exercice 2023	301 167,65

Restes à réaliser recettes	312 752,58
Restes à réaliser dépenses	1 377 404,52
	-1 064 651,94
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-763 484,29</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat antérieur reporté N-1 DE LA COMMUNE	605 824,12
Recettes réalisées :	1 168 218,68
Dépenses réalisées :	887 452,84
Résultat de l'exercice 2023	280 765,84
<b>Résultat du fonctionnement exercice 2023</b>	<b>886 589,96</b>
<b>Report à nouveau en fonctionnement cpte 002 (Résultat de fonctionnement + Besoin de financement)</b>	<b>123 105,67</b>

Report en excédent d'investissement 001	301 167,65
Affectation en réserves (cpte 1068 recette d'investissement)	763 484,29

Après discussion, le Conseil municipal par 10 voix Pour :

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante

- **Section Fonctionnement Recettes : affectation au compte 002 de 123 105,67 €**
- **Section Investissement Recettes : affectation au compte 1068 de 763 484,29 €**
- **Section Investissement Dépenses : affectation au compte 001 de 301 167,65 €**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Monsieur le Maire présente le résultat obtenu en 2023 concernant le budget annexe « Locations soumises à TVA » comme suit :

## **INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution reporté : (+ ou -) DE LA COMMUNE	0,00
Recettes réalisées :	0,00
Dépenses réalisées :	0,00
Résultat de l'exercice 2023	0,00
<b>Résultat d'investissement exercice 2023</b>	<b>1 255,34</b>

Restes à réaliser recettes	
Restes à réaliser dépenses	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>1 255,34</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
Résultat antérieur reporté N-1 DE LA COMMUNE	56 565,58
Recettes réalisées :	7 058,44
Dépenses réalisées :	9 527,86
Résultat de l'exercice 2023	-2 469,42
<b>Résultat de fonctionnement exercice 2023</b>	<b>54 096,16</b>
Report en excédent d'investissement dépense 001	1 255,34
Affectation en réserves (cpte 1068 recette d'investissement)	
<b>Report à nouveau en fonctionnement cpte 002</b> (Résultat de fonctionnement + Besoin de financement)	<b>55 351,50</b>
Recette	

Après discussion, le Conseil municipal par 10 voix Pour :

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante

- **Section Fonctionnement Recettes : affectation au compte 002 de 55 351,50 €**
- **Section Investissement Recettes : affectation au compte 001 de 1 255,34 €**

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Monsieur le Maire présente le résultat obtenu en 2023 concernant le budget annexe « Lotissement des belletières » comme suit :

## **INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution reporté : (+ ou -) DE LA COMMUNE	-37 806,00
Recettes réalisées :	0,00
Dépenses réalisées :	0,00
Résultat de l'exercice 2023	0,00
<b>Résultat d'Investissement exercice 2023</b>	<b>-37 806,00</b>
	0,00

Restes à réaliser recettes	
Restes à réaliser dépenses	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-37 806,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat antérieur reporté N-1 DE LA COMMUNE	0,00
Recettes réalisées :	1,07
Dépenses réalisées :	0,00
Résultat de l'exercice 2023	1,07
Résultat de Fonctionnement exercice 2023	1,07
Report en déficit d'investissement dépense 001	-37 804,93
<b>Report à nouveau en fonctionnement cpte 002</b>	<b>0,00</b>

Après discussion, le Conseil municipal par 10 voix Pour :

- **DECIDE** d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante

- **Section Fonctionnement Recettes : affectation au compte 002 de 0,00 €**
- **Section Investissement Dépenses : affectation au compte 001 de 37 804,93 €**

## 6 – Présentation et vote du Budget Primitif 2024 de la commune et des budgets annexes

Monsieur le Maire présente le budget principal 2024 de la commune.

### BUDGET FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT RECETTES		FONCTIONNEMENT DEPENSES	
002 - Excédent antérieur reporté	123 105,67	002 - Déficit antérieur reporté	
013- Atténuation des charges	9 992,28	011 - Charges à caractère général	562 050,00
70 - Produits des services	72 850,00	012 - Charges du personnel	475 637,95
73 - Impôts et taxes	616 000,00	014 - Atténuation des produits	3 000,00
74 - Dotations, Subventions	371 610,00	023 - Virement à la section d'investissement	70 000,00

75 - Autres produits de gestion courante	56 010,00	65 - Autres charges de gestion courante	129 400,00
76 - Produits financiers	20,00	66 - Charges financières	2 000,00
77 - Produits exceptionnels	600,00	67 - Charges exceptionnelles	200,00
		68 - Dotations aux amortissements	7 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 250 187,95</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 250 187,95</b>

## BUDGET INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT RECETTES		INVESTISSEMENT DEPENSES	
001 - Excédent antérieur reporté	301 167,65	001 - Déficit antérieur reporté	
021 - Virement de section de fonctionnement	70 000,00	041 - Opérations patrimoniales	61 600,00
041 - Opérations patrimoniales	61 600,00	16 - Emprunts et dettes	
10 - Dotations, Fonds divers	764 484,29	20 - Immobilisations incorporelles	41 000,00
13 - Subventions d'investissements	372 677,58	21 - Immobilisations corporelles	753 748,37
16 - Emprunts et dettes assimilées	261 575,63	23 - Immobilisations en cours	30 500,63
		0126 - Eglise Notre Dame	562 902,41
		0132 - Extension Ehpad les roc/Mas	66 500,00
		0133 - Aménagement les coudrelles	48 278,00
		0134 - Réhabilitation Maison Lafond	216 156,46
		0135 - Construction d'un bâtiment technique	50 819,28
<b>TOTAL</b>	<b>1 831 505,15</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 831 505,15</b>

Après discussion, le Conseil municipal par 10 voix Pour :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget annexe 2024 « Locations soumises à TVA ».

### BP 2024 – Fonctionnement recettes

Chp	Art	Libellé compte	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002		Excédent antérieur reporté	56 565,58 €		55 351,50
		002 Excédent antérieur reporté	56 565,58 €		55 351,50
70		Produits des services	200,00 €	285,12	200,00
		70878 Par d'autres redevables (TEOM)	200,00 €	285,12	200,00
75		Autres produits de gestion	6 200,00 €	6 773,32	6 200,00
		752 Revenues des immeubles	6 200,00 €	6 773,32	6 200,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>6 400,00 €</b>	<b>7 058,44</b>	<b>6 400,00</b>
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES + 002</b>	<b>62 965,58 €</b>	<b>7 058,44</b>	<b>61 751,50</b>

## BP 2024 – Fonctionnement dépenses

Chp	Art	Libellé compte	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011		Charges à caractère général	28 744,66 €	9 527,86	21 751,50
60		Achat et variation de stocks	744,66 €		2 000,00
	60631	Fournitures d'entretien	744,66 €		2 000,00
61		Services Extérieurs	28 000,00 €	9 527,86	19 741,50
	615221	Bâtiments publics	28 000,00 €	9 527,86	19 741,50
65		Autres charges de gestion courante	28 000,00 €		10,00
	65888	Autres	28 000,00 €		10,00
023*		Virement à la section d'investissement	34 220,92 €		40 000,00
	023	Virement de la section de fonctionnement	34 220,92 €		40 000,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>28 744,66 €</b>	<b>9 527,86</b>	<b>21 751,50</b>
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES + 023</b>	<b>62 965,58 €</b>	<b>9 527,86</b>	<b>61 751,50</b>

## BP 2024 – Investissement recettes

Chp	Art	Libellé compte	BP 2023	BP 2024
001		Excédent antérieur reporté	1 255,34	1 255,34
	001	Solde d'exéc pos reporté N-1	1 255,34	1 255,34
021		Virement de section de fonctionnement	34 220,92 €	40 000,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	34 220,92 €	40 000,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>35 476,26 €</b>	<b>41 255,34</b>

## BP 2024 – Investissement dépenses

Chp	Art	Libellé compte	BP 2023	BP 2024
21		Immobilisations corporelles	35 476,26 €	41 255,34
		Installations générales, agencements et aménagements divers		10 000,00
	2181			10 000,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	35 476,26 €	31 255,34
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>35 476,26 €</b>	<b>41 255,34</b>

Après discussion, le Conseil municipal par 10 voix Pour :

- **APPROUVE** le budget annexe 2024 « Locations soumises à TVA »

Monsieur le Maire présente le budget annexe 2024 « Lotissement des Belletières ».

## BP 2024 – Fonctionnement recettes

Chp	Art	Libellé compte	BP 2023	CA 2023	BP 2024
042*		Opérations d'ordre transfert entre sections	214 270,06 €		214 270,06 €
	7133	Variation des en-cours de production de biens	214 270,06 €		214 270,06 €
70		Produits des services	50 000,00 €		50 000,00 €
	7015	Ventes de terrains aménagés	50 000,00 €		50 000,00 €

75	Autres produits de gestion	50 000,00 €	1,07 €	
	7588 Produits divers de gestion	50 000,00 €	1,07 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES</b>		<b>264 270,06 €</b>	<b>1,07 €</b>	<b>264 270,06 €</b>

## BP 2024 – Fonctionnement dépenses

Chp	Art	Libellé compte	BP 2023	BP 2024
011		Charges à caractère général	87 331,66 €	87 331,66 €
	60	Achat et variation de stocks	87 331,66 €	87 331,66 €
		6045 Achat études, prestations	45 000,00 €	45 000,00 €
		605 Achat de matériel, équipement	42 331,66 €	42 331,66 €
042*		Opérations d'ordre transfert entre sections	176 938,40 €	176 938,40 €
	7133	Variation des en-cours de production de biens	176 938,40 €	176 938,40 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			<b>264 270,06 €</b>	<b>264 270,06 €</b>

## BP 2024 – Investissement recettes

Chp	Art	Libellé compte	BP 2023	BP 2024
040*		Opérations d'ordre transfert entre sections	176 938,40 €	176 938,40 €
		3355 Travaux en cours de production	176 938,40 €	176 938,40 €
16		Emprunts et Dettes	75 137,66 €	75 136,59 €
	168748	Communes (avance de la collectivité)	75 137,66 €	75 136,59 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES</b>			<b>252 076,06 €</b>	<b>252 074,99 €</b>

## BP 2024 – Investissement dépenses

Chp	Art	Libellé compte	BP 2023	BP 2024
001		Déficit antérieur reporté	37 806,00 €	37 804,93 €
	001	Déficit antérieur reporté	37 806,00 €	37 804,93 €
040*		Opérations d'ordre transfert entre sections	214 270,06 €	214 270,06 €
	3355	Travaux	214 270,06 €	214 270,06 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			<b>252 076,06 €</b>	<b>252 074,99 €</b>

Après discussion, le Conseil municipal par 10 voix Pour :

- **APPROUVE** les budgets annexes 2024 « Lotissement des Belletières »

### 5 – Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2023 la commune a dû réintégrer un taux sur la taxe d'habitation pour les logements vacants.

Pour l'année 2024, Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2023.

Après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition comme :

Taux 2024	Pour mémoire, taux 2023
- TAXE D'HABITATION : 9,64 % - TAXE FONCIERE BATIE : 32 % - TAXE FONCIERE NON BATIE : 46,39 %	- TAXE D'HABITATION : 9,64 % - TAXE FONCIERE BATIE : 32 % - TAXE FONCIERE NON BATIE : 46,39 %

Après discussion, le Conseil municipal par 10 voix Pour :

- **APPROUVE** les taux proposés pour l'année 2024.

### 6 a– Révision des loyers des locatifs

Monsieur le Maire propose de revoir les loyers pour l'année 2024 selon l'Indice de Référence des Loyers édité par l'INSEE.

ADRESSE	NOM DU LOCATAIRE	DATE DU BAIL	LOYER ACTUEL	LOYER REVISE
11 bis rue de la vallée	Mme BOUTET	01/03	403,62	417,72
11 rue de la vallée	Mr NERBUSSON	01/04	496,33	513,67
9 rue de la vallée	Mme GUILBAULT	01/07	527,62	546,07
7 rue de la vallée	Mr LAGUISERAY	01/10	429,07	?

Concernant le loyer de Mr LAGUISERAY qui s'appuie sur l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, la révision ne peut être calculée car l'indice n'est pas encore édité.

Il sera revu quand l'indice de référence sera sorti.

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour appliquer la révision des loyers comme détaillé ci-dessus.

### 6 b - Revalorisation du loyer de la supérette

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le loyer actuel de la supérette est de 569,28 € HT soit 683,13 € TTC.

Si l'on suit l'indice de référence des loyers commerciaux, au 1<sup>er</sup> mars 2024 ce loyer serait de 603,27 € HT soit 723,92 € TTC.

Monsieur le Maire propose de revoir le loyer pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour appliquer la révision du loyer comme détaillé ci-dessus.

### 7 – Convention de mise à disposition de la licence IV

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la licence IV que possède la commune expire le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Pour ne pas perdre l'exploitation de cette licence il faut la réactiver soit par une gestion directe, soit en déléguant cette exploitation à une personne publique ou privée.

Actuellement Monsieur GIRAULT Laurent organisateur de manifestations au « Château de la Bertrandière », a suivi la formation et possède le permis d'exploiter d'un débit de boissons en licence III.

Par le biais de cette formation, Monsieur GIRAULT Laurent peut aussi exploiter un débit de boissons en licence IV.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition sous forme de convention à Monsieur GIRAULT Laurent la licence IV de débit de boisson pour une durée de 1 an reconductible chaque année à compter de sa date de signature. (Convention en annexe)

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Monsieur GIRAULT Laurent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

## 8 – Vote des tarifs du restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'actuellement 17 enfants de 5 communes limitrophes prennent leur repas au restaurant scolaire de La Peyratte.

Le prix du repas applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2023 est de 3,25 € par repas maternelle ou primaire ce qui correspond à une prise en charge par la commune d'environ 30 % pour la maternelle et 44 % pour la primaire du prix réel facturé à la commune.

En novembre, une demande de participation aux communes limitrophes pour pallier cette différence de tarifs a été proposée par courrier.

Toutes les communes concernées refusent de conventionner avec la mairie de La Peyratte pour prendre en charge cette différence concernant les 17 enfants.

Monsieur le Maire propose de facturer le prix réel d'un repas aux enfants non-résidents sur la commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Le tarif s'élève à 4,663 € pour un repas de maternelle et à 4,874 € pour un repas de primaire.

Après en avoir délibéré par 10 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre en application les tarifs ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour les enfants non-résidents sur la commune.

### INFORMATIONS DIVERSES

- 1) L'APE propose 3 groupes pour la fête de la Musique pour un montant global de 5 480 €.
- 2) Un habitant de la commune se plaint des livreurs au restaurant scolaire qui bloquent l'entrée de leur habitation régulièrement. C'est d'autant plus dérangeant car le propriétaire est pompier professionnel. Un courrier va être adressé à Valeurs culinaires pour gérer ce problème.
- 3) La bibliothèque a invité un écrivain qui a écrit un livre sur La Peyratte le samedi 25 mai à la salle des associations. Le Conseil municipal est invité par la bibliothèque pour une visite des lieux le jeudi 8 juin 2024.
- 4) Les dossiers de subvention doivent être remis pour le 15 mars, une réunion pour l'attribution est organisée le mardi 9 avril à 20h30 à la mairie.
- 5) Une réunion avec les associations aura lieu le 27 mars à 20h30 au Mille club pour mettre en place les animations prévues par la commune.

6) Réunion commission voirie lundi 18 mars à 20h30 à la mairie.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 16 AVRIL 2024

FIN DE SEANCE A 23 H 00